

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3222

Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Zeroual Mohamed A 28196

Date de naissance :

01/01/1958

Adresse :

03 Rue 18 Lot AL WHIDA DEROUA

Tél. :

0668.63.6957 Total des frais engagés : 290,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Ali Satie Saeed Aissi
Médecin Généraliste
Lot El Wahda 1, N°12
Deroua - Berrechid
Tél : +212 7 77 01 44 45

Cachet du médecin :

Date de consultation : 16/08/2023

Nom et prénom du malade : Hina Hamouri Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Lo

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

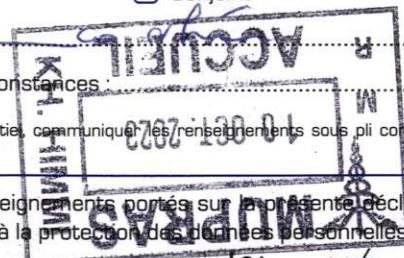
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles

Fait à : Deroua

Le : 16 AOUT 2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
6 Avril 2023 El-Deroua - Belchid Tél : +212 77 01 44 46	Dr. Ali Satie Saeed Ansari Medecin Généraliste Lot El Walda 1, N°12 Deroua - Belchid Tél : +212 77 01 44 46	3	160,60	Dr. Ali Satie Saeed Ansari Medecin Généraliste Lot El Walda 1, N°12 Deroua - Belchid Tél : +212 77 01 44 46

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie PRNC au Bloc U N°1 au Tel : 05 22 53 20 83	16/08/23	160,60

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

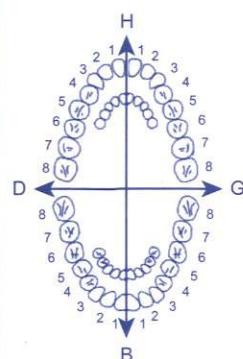
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

ODF PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G		



[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Docteur
Ansam ALI SATIE SAEED**

Laureat de la faculté de médecine
et de pharmacie de Casablanca



- Ancienne interne à l'hôpital Bouafi Casablanca
- Médecin Généraliste
- Echographie
- ECG
- Suivi de grossesse
- Diabète & HTA
- Asthme et allergie

- الدكتورة
أنسام على ساطع سعيد**
- مخرجة من كلية الطب والصيدلة
بالدار البيضاء
- طبب داخلية سابقاً في مستشفى بوادي بالدار البيضاء
 - الطبيب العام
 - المحسن بالصدى
 - تخطيط القلب
 - تنبيح الحمل
 - أمراض الضغط و السكر
 - الريو و الحساسية

ORDONNANCE

Casablanca le : **AOUT / 2020.....**

Nom et Prénom : **Hina Ham**

30

1) Peragline amlo.



Janal 10 mg po 3 jas

60

2) Peragline amlo.



Janal 10 mg

30

3) Eu corbon cps.



ACP x 2 j.

70

4) Ubiprox 250 mg



ACP x 2 j

100,60

**Dr. Ali Satie Saeed Ansam
Médecin Généraliste
Lot. El Wahda 1 N°12
Deroua - Berrekaïd
Tél : +212 77 01 44 46**

**Pharmacie PRINCIPALE DEROUA
BLOC U 1 au
Tél : 05 22 53 20 83**

BLOC U 1

تجزئة الوحدة 1 رقم 12 الدروة - الدار البيضاء / Casablanca

Tél : 07 77 01 44 46 - E-mail : ansamturaihi1209@gmail.com

44,30

31,60

LOT 4136A
EXP 06/24
PPV 32DH00

LOT:M0887
PER:10/2024
PPV:32,70DH